



Madame BOCQUIER Marie-Françoise Michelle 5 All. Cantegrive 64600 Anglet

Référence: 1383092

ATTESTATION D'ASSURANCE SUR LES GARANTIES D'ASSISTANCE

La Compagnie EUROP ASSISTANCE INSURANCE, agissant par l'intermédiaire de sa succursale française dont l'établissement est situé au 2 rue Pillet-Will 75009 Paris, France, atteste par la présente que la (les) personnes(s) suivante(s):

MARIE-FRANÇOISE MICHELLE BOCQUIER

est(sont) garantie(s) dans les conditions et selon les modalités prévues au contrat d'assistance, au titre et pour la durée de validité de la carte bancaire Gold Mastercard n°513781 expirant en 06/25, lors d'un séjour privé n'excédant pas 90 jours consécutifs, en PORTUGAL pendant la période du 4 juin 2023 au 16 juin 2023.

Le contrat d'assurance prévoit* notamment en cas de Maladie et/ou Blessure telles que définies dans celui-ci :

- remboursement à titre complémentaire des frais médicaux engagés à l'étranger jusqu'à concurrence du plafond prévu par le contrat d'assistance (Maximum 155000 €).
- rapatriement en cas de maladie et/ou accident selon décision des médecins d'Europ Assistance
- rapatriement de la dépouille mortelle en cas de décès

Ces prestations et garanties s'appliquent également en cas d'infection à la COVID-19 au titre de la Maladie.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit, dans le cadre des formalités d'obtention de visa, et ne saurait engager la Compagnie au-delà des limites, exclusions, clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère, étant entendu que ces dernières sont accordées dans le respect des lois et règlements applicables.

A Saint-Denis, le 12 mai 2023

Europ Assistance Insurance

Europ Assistance Italia S.p.A., au capital de 12 000 000 €, agissant par l'intermédiaire de sa succursale française, 11-17 avenue François Mitterrand, 93210 Saint-Denis SIREN 897 600 359

> Nicolas Sinz Mandataire Général de la Succursale française de Europ Assistance Insurance

^{*}Sous réserve des cas d'exclusion mentionnés dans les conditions générales du contrat.